****

**REGLEMENT DU CLE BUSINESS PLAN COMPETITION**

**Article 1. Généralités**

Le CLE, en qualité de structure d’aide et de support aux entrepreneurs, organise une série de Business Plan Competition multisectoriel.

Ce Concours met en compétition différents projets de start-up, très petites, petites et moyennes entreprises.

Il se déroulera du **15 mai au 15 août** selon les modalités définies dans le présent règlement, accessible sur le site : [www.bpc-cledjibouti.com](http://www.bpc-cledjibouti.com) ou à la demande sur businessplan@cledjibouti.com.

**Article 2. Critères de sélection**

La participation au Concours est ouverte aux candidats dont la candidature remplit l’ensemble des critères suivants (TOUS les critères doivent être remplis SIMULTANEMENT) :

1. Le porteur de projet est un résident djiboutien ;
2. Le porteur de projet possède une patente pour son activité ;
3. Une description du projet/produit/service est disponible ;
4. Le processus de production est documenté ;
5. Le budget de réalisation du projet/produit/service est disponible ;
6. La technologie utilisée pour les activités n’est pas en cours de développement ;

**Article 3. Règles de participation**

Il ne sera accepté qu’une seule participation par société ou personne physique.

Peuvent participer :

* Les candidats ayant déjà bénéficié d’un financement dans le cadre d’un autre appel à projet du CLE éligibles à condition qu’ils soumettent un projet autre que celui avec lequel ils ont obtenus un financement préalable.
* Les incubés ou les candidats ayant suivi un autre programme de soutien et/ou d’accompagnement peuvent soumettre leur candidature, à condition qu’il s’agisse d’un autre projet que celui pour lequel ils sont accompagnés.

La participation est conditionnée par la soumission :

* D’un formulaire dûment rempli
* De l’envoi des pièces justificatives demandées

Ce formulaire pourra être accessible sur les pages du CLE (Facebook…) entre le 15 mai 2022 et 15 août 2022.

**Les pièces justificatives demandées sont :**

* La carte d’identité nationale du participant ;
* La patente de la société ;

**Article 4. Déroulement et Processus de sélection**

Le Concours se déroulera en 3 phases :

* Phase 1 : Appel à candidature
* Phase 2 : Evaluation du formulaire
* Phase 3 : Evaluation du pitch

Concernant la Phase 1, les inscriptions sont ouvertes à partir du **15 mai 2022**et clôturées le **15 août** à minuit.

La présélection des dix (10) projets nominés aura lieu le **22 août 2022.**

La phase finale du Concours à savoir les séances de pitch pour les 10 finalistes se déroulera entre le **31 août 2022.**

La présence des Candidats est uniquement requise lors de l’évènement du **31 août 2022**, durant lequel les finalistes pourront présenter leurs projets devant un jury.

A la clôture de la Phase 1, les formulaires complets feront l’objet d’une première lecture par les membres du Comité d’évaluation. Ceux qui présentent des réponses manquantes seront de facto écartés.

**Un mail leur sera envoyé leur notifiant de l’exclusion de leur candidature par manque de pièces justificatives.**

Une liste de dix (10) projets sera sélectionnée sur la base des formulaires soumis et les candidats recevront un mail qui **(i) leur annoncera leur statut de finaliste** et **(ii) comprendra en pièce jointe le template de la présentation PPT** qu’il devront utiliser lors de la séance de pitch.

Les candidats non retenus recevront également un mail pour leur annoncer qu’ils n’ont pas été retenu pour la phase suivante.

Les dix (10) projets retenus seront alors évalués par un jury composé de membres externes, tous ayant signé un engagement de confidentialité.

Le **31 août 2022,** lors de la séance de pitch, les finalistes présenteront leurs projets et répondrons aux questions du jury.

La proclamation des résultats aura lieu le **1er Septembre 2022**.

Il est d’ores et déjà entendu que les choix et les décisions du Jury sont souverains.

Chaque Candidat nominé sera personnellement informé par e-mail des délibérations du Jury et recevra un retour personnalisé contenant les principales observations de ce dernier.

Les Candidats pourront être informés en temps réel du nom du ou des finalistes et des lauréats via notre page Facebook et nos différents réseaux sociaux.

**Article 5. Critères d’évaluation des dossiers**

Les formulaires de soumission seront évalués par un comité au regard des critères suivants :

1. Le formulaire de solution a été dûment rempli ;
2. Les réponses sont détaillées et offrent une bonne compréhension du projet ;
3. Le projet possède un caractère innovant ;

Les 10 projets ayant obtenu le score le plus élevé seront priés de participer à la 2ème phase de sélection.

Ils recevront un mail avec en pièce jointe le template de la présentation PPT qu’ils vont utiliser pour leur pitch.

Ils pourront également joindre à cette étape, un business plan qui pourra apporter une plus grande compréhension de leur projet.

Un jury externe composé de 4 membres seront chargés d’évaluer les séances de pitch avec une grille d’évaluation. Cette grille se portera sur :

1. La communication verbale et non verbale ;
2. La structuration de la présentation ;
3. La faisabilité du projet est confirmée avec les éléments de preuve technique, juridique (par exemple : homologation, agrémentation) et scientifique joints ;
4. La mise en œuvre de la solution est rapide (3 à 6 mois) ;
5. Le processus de production est clair et compréhensible (concept, prototype, produit et/ou service)
6. Les porteurs du projet possèdent les compétences nécessaires pour la mise en œuvre ;

Durant tout le processus d’évaluation, une attention particulière est portée aux projets menés par des jeunes et des femmes.

**Article 6. Les dotations**

Les prix sont constitués de subventions dont les montants sont fixes sont énoncés ci-après.

Les prix qui seront octroyés dans le cadre de ce Business Plan Concours sont :

* **Premier Prix** : **un montant de 5 000 $ (887 500 DJF)** ;
* **Deuxième Prix**: **un montant de 5 000 $ (887 500 DJF)**;
* **Troisième Prix** : **un montant de 5 000 $ (887 500 DJF)** ;

Tous les prix seront organisés de la façon suivante :

* 30% du prix est octroyé au porteur du projet pour récompenser ses efforts ;
* 70% de subvention qui devront intégralement être utilisé pour la réalisation du projet qui a été soumis et qui fera l’objet d’un suivi (3 à 6 mois) ;

Cependant, le récipiendaire pourrait décider d’allouer la totalité du prix à la mise en œuvre de son projet.

Les 30% et 70% du prix sont UNS et INDISSOCIABLES. Ils ne seront pas versés séparément.

Le candidat qui renonce à la réalisation du projet renonce également au 30% du prix qui récompense sa participation.

**Article 7. Confidentialité et droit de réserve**

En vertu du présent règlement et des lois en vigueur en République de Djibouti, le CLE s’engage à ne pas diffuser en ligne (sauf lors des séances de pitch) ou à transmettre à des tiers non tenus par une obligation de confidentialité à son égard, les documents transmis par les Candidats.

Seuls les employés dument désignés et les membres du Jury ayant signé un engagement de confidentialité sont aptes à consulter lesdits documents.

En raison de la signature d’un engagement de confidentialité par les membres du Jury, le CLE décline toute responsabilité en cas de divulgation de données soumises à l’examen par les Candidats au Concours, par ces derniers.

Les Candidats s’engagent à prendre les dispositions les plus appropriées en matière de protection de droits de propriété intellectuelle relatives à leurs projets avant, pendant et après le Concours.

Le CLE ne pourra en aucun cas être tenu responsable du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de la mauvaise diffusion de l’appel à candidature.

**Nous rappelons que tout formulaire envoyé après la date de clôture (31 juillet 2022 à 00h) ne sera pas retenu.**

**Article 8. Acceptation du règlement**

Tout Candidat sera réputé avoir accepté le Règlement du simple fait de sa participation au Concours.

**Article 9. Conseils et réponses aux questions**

Le CLE organisera des séances d’information afin de répondre aux différentes questions des candidats sur le processus de mise en œuvre du Concours ou les critères d’évaluation des dossiers. Ces séances d’informations seront communiquées via les différents canaux et les réseaux sociaux.

**Article 10. Modification du règlement**

En cas de modification du présent Règlement, une nouvelle version de ce dernier sera envoyée personnellement à tout Candidat dans les meilleurs délais, par courrier électronique à l’adresse renseignée lors de l’inscription.